

BESANÇON Administration

Moins de trésoreries, plus de présence sur le territoire

Le directeur départemental s'est essayé ce jeudi à une explication de texte autour de la réorganisation de ses services.

« Pour offrir un service au moins égal, sinon meilleur ! »

Le syndicat Solidaires parle de la fermeture de quatre trésoreries dans le Doubs, à l'horizon 2022 - 2023. La direction des Finances publiques du Doubs n'a pas la même vision et s'est essayée ce jeudi à un exercice de pédagogie. En résumé, il s'agit de concentrer les différentes missions des agents de l'institution, de les concentrer là où c'est nécessaire. Ou de les redéployer. Comment ? Pour les particuliers, cela passera par des permanences dans des maisons de services au public, des mairies ou les futures maisons France Services voulues par le gouvernement.

Il y a trois permanences dans le département actuellement. Il y en aura une trentaine.

Pour le paiement, les particuliers devront se tourner vers les bureaux de La Poste ou les buralistes. Les plus de l'appel d'offres sont en cours d'ouverture.

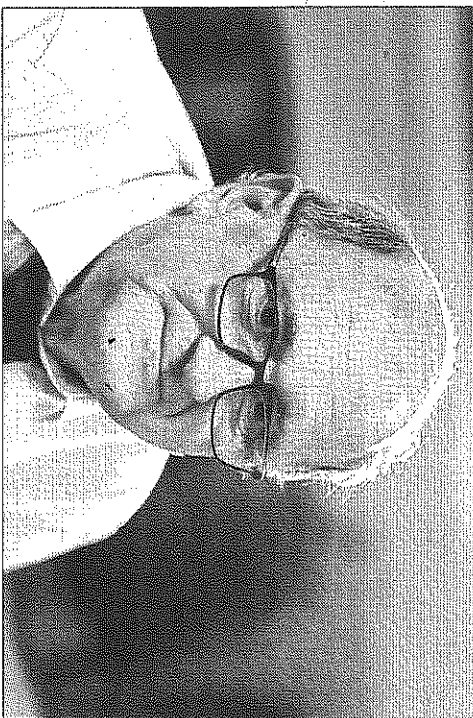
Une mise en place en 2021, 2022, 2023

Certains y verront un nouveau symbole de la désertification des services publics en zone rurale.

Pierre Royer, directeur départemental des Finances publiques, affirme que non, car ce n'est pas à l'appui. « Jamais nous ne serons aussi présents sur le territoire. »

L'affirmation nécessite une petite explication de texte. Les Finances publiques ont différentes missions jusqu'à présent assumées dans les trésoreries.

Les 19 trésoreries existantes



Pierre Royer, directeur départemental des Finances publiques. Photo ER / Ludovic LAUDE

laisseront place à cinq services de gestion comptable, à Besançon, Valdahon, Pontarlier, Sainte-Suzanne et Morteau pour assurer les missions de comptabilité pour les collectivités. Un site existera à Ornans pour assurer les paies du secteur public local.

Point de peau de chagrin pour Pierre Royer. Car, dans le même temps, des trésoriers seront délocalisés dans 15 villes ou bourgs pour assurer la mission de conseil auprès des collectivités locales. Où ? Dans les locaux de ces collectivités, parti.

Enfin, les services fiscaux seront réorganisés : les particuliers garderont leurs quatre sites à Besançon, Montbéliard, Pontarlier et Morteau, problème des frontaliers oblige. Les professionnels devront se tourner vers Besançon, qui assumera le transfert de la mission de Pontarlier, ou Montbéliard, qui assurera celle de Morteau. Autres changements, côté « publicité foncière et enregistrement » : à terme, le site bisonnin disparaîtra pour intégrer un service départemental à Montbéliard.

Tout cela vous semble aride ? Rassurez-vous. Nous n'en sommes qu'à une première phase de concertation pour une mise en place en 2021, 2022, 2023. À la clé, pas de perte d'emplois. Un dégraisage du patrimoine. Et un syndicat qui commence à se battre.

Éric DAVIATTE